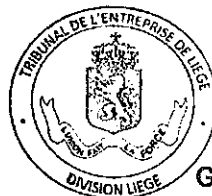


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*24182664\***

le,



**13 DEC. 2024**

**Greffe**

N° d'entreprise : **0204 245 277**

**Nom**

(en entier) : **ENODIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Boulevard PIERCOT, 46, à 4000 LIÈGE**

**Objet de l'acte : Nomination d'un Administrateur représentant la Province de Liège et  
démission de plein droit**

1. Conseil d'administration du 16 octobre 2024 à 9 heures 30

.../...

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de coopter M. Julien VANDEBURIE, Conseiller provincial (Ecolo) en qualité d'Administrateur représentant la Province de Liège au mandat (Ecolo) vacant, et ce pour la durée restante du mandat. La désignation définitive de l'Administrateur coopté sera portée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

2. Assemblée générale ordinaire du mardi 26 novembre 2024

.../...

L'Assemblée générale décide, par 16.487.407,33 voix POUR (83% des voix communales et 92% des voix provinciales), 2.123.404,33 Abstentions et 132.709,94 voix CONTRE, de désigner à titre définitif M. Julien VANDEBURIE (Ecolo), en qualité d'administrateur représentant la Province de Liège, et ce pour la durée restante du mandat vacant.

L'Assemblée générale prend toutefois acte de ce que M. Julien VANDEBURIE perdra sa qualité de Conseiller provincial le 6 décembre prochain à défaut d'avoir été candidat aux élections du 13 octobre dernier, en sorte qu'il sera en conséquence dès ce moment démissionnaire de plein droit de sa fonction d'administrateur d'ENODIA.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2024 - Annexes du Moniteur belge